

## Fusion de compagnies : Nouvelle entité ou continuation des entités fusionnées

Par Diane Bellavance

### **Banque Royale du Canada c. Banque Canadienne Impériale de Commerce (Cour d'appel)**

La Cour d'appel du Québec s'est penchée, le 11 mai 2000, sur la question des conséquences d'une fusion sur les garanties consenties par les entreprises avant leur fusion.

Dans cette affaire, la Banque Royale du Canada (« BRC »), l'appelante, détient deux garanties consenties par Jointage de Beauce inc. (« Jointage »); de son côté, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC »), l'intimée, détient une cession générale de créances consentie par 1637-1361 Québec inc. Le 17 novembre 1989, Bois Ouvré de Beauceville inc. (« Beauceville ») fusionne avec 1637-1361 Québec inc. Le même jour, la compagnie issue de la fusion fusionne à son tour avec Jointage. Cette nouvelle compagnie prend le nom de Bois Ouvré de Beauceville inc. (« Bois Ouvré »).

La BRC prétend notamment que la CIBC se serait approprié des sommes provenant de créances et de stocks sur lesquels elle détenait des sûretés prioritaires.

La BRC plaide entre autres que ces sûretés, une cession de créances et une garantie bancaire, survivent à la fusion, de façon prioritaire sur les biens de Jointage.

La Cour d'appel se réfère à l'article 123.120 de la *Loi sur les compagnies* du Québec, et constate que la compagnie issue de la fusion ne constitue pas une nouvelle entité. Elle est simplement la continuation de chacune des entités fusionnées, et que les patrimoines des compagnies originelles sont juridiquement réunis. La Cour d'appel ajoute que chaque créancier bénéficie de ses sûretés

qui s'étendent, suite à la fusion, à tout le patrimoine de la compagnie issue de la fusion et que le rang de chacune des sûretés s'établit selon un ordre de priorité qui tient compte des sûretés détenues par tous les créanciers de toutes les compagnies originelles.

La cession générale de créances de la CIBC ayant été enregistrée en 1981, alors que celle consentie à la BRC l'a été en 1988, la sûreté de la CIBC est antérieure et prioritaire à toute cession détenue par la BRC.

Diane Bellavance



LAVERY, DE BILLY

AVOCATS

Diane Bellavance est membre du Barreau du Québec depuis 1988 et se spécialise en droit de la propriété intellectuelle et divertissement

**Vous pouvez communiquer avec les membres suivants du groupe du Droit des affaires pour toute question relative à ce bulletin.**

**à nos bureaux de Montréal**

Diane Bellavance  
Michel Blouin  
Valérie Boucher  
Serge Bourque  
René Branchaud  
Patrick Buchholz  
Pierre Caron  
André Champagne  
André D'Amours  
Andrea L. Daniels  
Pierre Denis  
Richard Dolan  
Georges Dubé  
David Eramian  
Réal Favreau  
Marie-Andrée Gravel  
Richard Hinse  
Martin Joyal  
Isabelle Lamarre  
André Laurin  
Louis A. Leclerc  
Alexandra Lee  
Larry Markowitz  
Jean Martel

John Mavridis  
Lisa Miller  
Charles Nieto  
André Paquette  
Luc Pariseau  
Jacques Paul-Hus  
Élise Poisson  
Douglas S. Pryde  
Johanne L. Rémillard  
Ian Rose  
Stéphanie Séguin  
Michel Servant  
Jean-Yves Simard  
Yves St-Cyr  
Marc Talbot  
Luc Thibaudeau  
Vincent Thibeault  
Martine Tremblay  
Richard Wagner

**à nos bureaux de Québec**

Pierre Beaudoin  
Danielle Côté  
Christian R. Drolet  
Martin J. Edwards  
André Gagnon  
Pierre C. Gagnon  
Laurier Gauthier  
Jacques R. Gingras  
Claude Larose  
Louis X. Lavoie  
Simon Lemay  
Marie-Élaine Racine  
Louis Rochette  
Jean-Pierre Roy  
Kim Thomassin  
François Vallières

**à nos bureaux de Laval**

Michel M. Dagenais  
André B. Gobeille  
Luc Villiard

**Montréal**

Bureau 4000  
1, Place Ville Marie  
Montréal (Québec)  
H3B 4M4

Téléphone :  
(514) 871-1522  
Télécopieur :  
(514) 871-8977

**Québec**

Bureau 500  
925, chemin Saint-Louis  
Québec (Québec)  
G1S 1C1

Téléphone :  
(418) 688-5000  
Télécopieur :  
(418) 688-3458

**Laval**

Bureau 500  
3080, boul. Le Carrefour  
Laval (Québec)  
H7T 2R5

Téléphone :  
(450) 978-8100  
Télécopieur :  
(450) 978-8111

**Ottawa**

Bureau 1810  
360, rue Albert  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7X7

Téléphone :  
(613) 594-4936  
Télécopieur :  
(613) 594-8783

**Site Web**

[www.laverydebilly.com](http://www.laverydebilly.com)

Droit de reproduction réservé. Ce bulletin destiné à notre clientèle fournit des commentaires généraux sur les développements récents du droit. Les textes ne constituent pas un avis juridique. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.